

Je m'associe pleinement, Monsieur le président, à vos mots de bienvenue.

Je remercie, à mon tour, l'ensemble des personnalités qui nous font l'honneur de leur présence et nous témoignent ainsi tout l'intérêt qu'elles portent à notre institution et à notre juridiction.

Et en ce début d'année, j'adresse, à chacun, mes meilleurs vœux.

L'an dernier, à cette même place, j'appelais notre juridiction, à « tenir et avancer », à faire de cette devise, en quelque sorte, notre boussole et cela a été le cas.

Nous avons tenu et avancé, ensemble, au service de nos concitoyens, dont les attentes envers la justice sont, on le sait, toujours plus fortes.

Nous avons tenu, oui, malgré les inquiétudes.

Inquiétudes liées à un contexte général, aussi bien au plan international que national, éminemment mouvant et complexe, parfois même chaotique, anxiogène où la prééminence de la règle de droit apparaîtrait remise en question.

Inquiétudes liées à l'évolution de notre société qui est aujourd'hui fragmentée, éruptive, en proie à de nombreux maux et où la justice est ouvertement attaquée : ce fut, hélas, le cas de manière inédite et répétée au cours de l'année écoulée.

La justice, que nous rendons au nom du peuple français, est un pilier de l'Etat de droit et lorsque qu'elle est dénigrée et disqualifiée, lorsque l'institution judiciaire est visée, c'est l'ensemble de l'édifice démocratique qui est fragilisé.

Lors de l'audience solennelle de début d'année judiciaire 2026 de la cour de cassation le 9 janvier, Monsieur le procureur général près ladite cour a rappelé que, je cite : « la République est un bloc et les discours attaquant les juges et discréditant la Justice favorisent le délitement global de nos institutions ». Gardons à l'esprit ces paroles de raison et de sagesse.

Ainsi, notre devoir, à nous, gens de justice, sera de continuer à œuvrer, courageusement, pour que les litiges soient tranchés, pour que des réponses pénales soient apportées, de continuer, en somme, à réguler et à pacifier les rapports sociaux par l'application du droit et dans le respect des justiciables.

Nous avons tenu, aussi, malgré les difficultés et la particulière intensité de l'activité.

Et comment ne pas évoquer, en premier lieu, le procès hors normes de Joël Le Scouarnec devant la cour criminelle départementale, ce dossier aux 299 victimes, qui a profondément marqué notre juridiction ?

Il s'est déroulé dans cette salle au premier semestre 2025, du 24 février au 28 mai, comme prévu, après un travail organisationnel colossal initié dès 2022 et mené sous

l'égide de la cour d'appel. La justice a pu être rendue et je crois que la juridiction de Vannes peut être fière d'avoir su ainsi relever ce défi.

Parallèlement, il a fallu faire face à des flux pénaux conséquents.

Je vous livre ici quelques données :

- **13844** : c'est le nombre de procès-verbaux traités par le parquet.
- **95,8 %** : c'est le taux de réponse pénale du parquet de Vannes, bien au-delà de la moyenne nationale se situant à 86,5 % selon les derniers chiffres clef de la justice.
- **1746** : c'est le nombre total de mesures de garde à vue police et gendarmerie traitées.

Du jamais vu à Vannes. Le nombre des mesures de garde à vue a doublé en 10 ans.

1746 gardes à vue qui sont intervenues en grande partie dans des procédures lourdes, difficiles, avec des enjeux humains majeurs : abus sexuels, violences graves, trafics de stupéfiants, cambriolages en séries, fraudes.

- **423** : c'est le nombre de personnes déférées, hors mises à exécution de peines.

423, c'est là encore du jamais vu. L'an dernier, le nombre de présentations s'élevait à 368. Il ne cesse d'augmenter depuis 2019.

Sur ces 423 défèrements, 165 personnes ont fait l'objet d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité défèrement qui est devenue la première voie de poursuite rapide devant la comparution immédiate. Elle très majoritairement utilisée ici pour les infractions à la législation sur les stupéfiants et les délits routiers avec une procédure qui offre, en toute hypothèse, des garanties procédurales particulièrement fortes à la personne jugée et qui respecte les droits des victimes.

En 2025, le parquet de Vannes a donc répondu présent. La juridiction de Vannes a été au rendez-vous.

Et en 2026, nous devrons à nouveau nous atteler à la tâche, en menant une action déterminée qui s'articulera autour de trois axes principaux.

Premier axe : le parquet continuera de conduire une politique pénale proactive dans le traitement de l'ensemble des contentieux.

Avec deux priorités absolues réaffirmées, dans la droite ligne des instructions de politique pénale générale du garde des sceaux :

- **La première de ces priorités, c'est la lutte contre les organisations criminelles et le narcotrafic.**

Les trafics de stupéfiants n'épargnent dorénavant aucune zone du territoire de notre République. Même s'il est vrai que sur la ville de Vannes, comme nous nous en réjouissons, Monsieur le maire, à l'occasion du dernier CLSPD en décembre, la situation s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années et même si également de nombreux succès ont été remportés en zone gendarmerie, nous maintiendrons nos efforts.

Avec des enquêtes de fond, pour démanteler les réseaux de trafiquants qui développent une offre toujours plus diversifiée et abondante.

Le procès d'ampleur qui va se dérouler, dans 10 jours, à compter du 26 janvier, devant le tribunal correctionnel de Vannes mettant en cause 11 prévenus dont 10 ressortissants albanais et dans lequel 40 kilogrammes de cocaïne avaient été saisis montre notre détermination.

Mais la lutte contre les trafics nécessite aussi, dans le même temps, de tarir la demande et donc de développer une politique ambitieuse visant les usagers avec un notamment un volet préventif et un engagement pluridisciplinaire, déterminé et massif, de toute la société, et non uniquement des forces de l'ordre et de la justice.

- **La deuxième priorité, c'est la lutte contre les violences et en particulier les violences envers les femmes et les enfants mais également les violences envers ceux qui incarnent la République et l'autorité** - je pense ici notamment aux atteintes envers les élus, en première ligne dans les territoires.

Cette lutte passera par des réponses systématiques et mobilisera les outils de protection de victimes que nous développons année après année. De manière générale, nous devons renforcer la prise en considération des victimes à tous les stades de la procédure.

Au-delà de ces deux priorités majeures, j'en citerai une dernière :

- **La délinquance routière.**

C'est un fléau, n'ayons pas peur de mots, qui blesse et tue chaque année. L'année 2025 a encore été marquée par plusieurs tragédies et plusieurs procès lourds devant le tribunal correctionnel, c'était le cas encore hier après-midi.

L'accidentalité en hausse en 2025 dans le département milite plus que jamais pour ne pas baisser la garde. La création de l'homicide routier, le nouveau délit de grand excès de vitesse montrent au demeurant la volonté du législateur de donner outils supplémentaires pour réprimer ces comportements irresponsables.

Et je veux dire ici qu'il n'y a pas de fatalité en la matière car les causes sont connues : alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités...

L'action du parquet sera résolue en lien avec celle de l'autorité préfectorale. Je me réjouis de notre parfaite collaboration sur ce sujet, Monsieur le préfet, comme sur tant d'autres – je pense au nouveau barème des SPC.

Dans ces différents champs, nous utiliserons tout l'arsenal répressif qui est à notre disposition et notamment, pour lutter contre les trafics et les fraudes, l'arme des saisies et confiscations des avoirs criminels dans lequel je crois profondément.

En 2025, la valeur des biens saisis par le tribunal de Vannes s'est élevée à 730 000 euros et près de 480 000 euros ont été reversés effectivement par l'AGRASC au budget général de l'Etat ou au fonds MILDECA.

Sur les 6 dernières années, c'est 3,5 millions d'euros saisis et confisqués à Vannes qui ont été reversés au profit de l'Etat.

On le voit, si la justice a un coût pour la collectivité, elle est également source de revenus pour la nation.

Mais s'il convient d'être proactifs en matière de saisies et de confiscations, il convient dans le même temps d'être exemplaires en matière de maîtrise des frais de justice.

Et à ce titre, en 2025, le parquet de Vannes a, plus que jamais, pris cette problématique à bras le corps, guidé par l'esprit de responsabilité. Je pense bien sûr à la suppression des frais engagés en matière d'interceptions et de géolocalisations téléphoniques, avec le recours systématique à la PNIJ. Je pense aussi aux frais de gardiennage judiciaire de véhicules. A cet égard, le nombre de véhicules gardiennés à Vannes est passé de 428 au 31 décembre 2024 à 98 au 31 décembre 2025 soit 330 VL de moins : – 77 % !

Cette réduction drastique a été salutaire et, disons-le tout net, Messieurs les chefs de cour, sans votre appui, par la délégation successive de trois greffières placées, nous n'aurions pas pu atteindre ce résultat, que nous avons accompagné parallèlement par la mise en place des mesures structurelles. Ce n'est d'ailleurs qu'une étape dans la réduction de ce stock puisque nous avons encore une marge de progression.

Dans l'ensemble des domaines d'action publique que je viens d'évoquer, je sais pouvoir compter sur l'engagement des forces de police sous l'égide de Monsieur Sébastien SARTI en sa qualité de DDPN et de la gendarmerie sous l'égide de la colonelle Marie-Laure PEZANT en sa qualité de commandant de groupement.

Je salue votre action à tous deux, qui avaient pris vos fonctions au cours de cette année 2025, et la qualité de

notre dialogue, un dialogue quotidien, étroit et de confiance.

Je souligne enfin le travail des associations (France victimes 56, la Sauvegarde 56) et des différentes administrations qui nous apportent leur concours qui est essentiel, avec un mot particulier pour le directeur de la maison d'arrêt de Vannes, qui sait à quel point nous sommes sensibles à la situation de son établissement qui compte, en 2026, 45 places en effectif théorique pour un ressort de près de 370000 habitants. Espérons que le nouveau centre pénitentiaire sorte rapidement de terre.

Deuxième axe : nous nous efforcerons de maîtriser nos délais de jugements, à la fois en matière correctionnelle mais aussi en matière criminelle.

L'ensemble des efforts de la juridiction a permis d'améliorer très sensiblement la situation en matière correctionnelle avec une réduction significative des délais de convocation devant le tribunal qui s'échelonnent désormais entre 3 mois et 8 mois.

Aujourd'hui, c'est le stock des affaires criminelles qui est préoccupant.

Malgré le jugement de 15 dossiers criminels en 2025 avec une activité très dense, le stock compte 71 dossiers à ce jour contre une trentaine de dossiers en 2021. L'augmentation du stock a été très sensible à compter 2023

avec la mise en place de la CCD. Il faudra en 2026 trouver en nous les ressources pour tenter remédier à cette problématique et le travail mené à cet égard avec Madame Aude Buresi est constructif et fécond.

Enfin, nous continuerons de veiller à la fluidité de nos CRPC. La mise en place des propositions de peines par le parquet aux avocats en amont de l'audience en 2025 a permis d'améliorer significativement la situation.

Je souhaite rendre hommage à l'action de Madame le bâtonnier Dejoie-Rousselle, au cours des années 2024 et 2025. Son mandat s'est conclu avec le souhait de renouvellement, pour un nouveau triennal 2026-2028, de la CLAJ, mise en place pour la première fois en 2022. Nos premiers échanges, Monsieur le bâtonnier Dumont, me permettent d'augurer que cette dynamique perdurera et que nous pourrons maintenir cette remarquable qualité vannetaise des relations avocats-magistrats.

Troisième axe : nous continuerons de travailler en interne sur la modernisation de nos organisations.

2025 a permis de réaliser des progrès sensibles.

La PPN a continué de se déployer avec l'ouverture des derniers flux.

Le recours au logiciel Pilot audiencement est dorénavant effectif et permet d'optimiser la gestion des dossiers à juger.

Je souligne l'action de Madame Amandine Bernard, directrice des services de greffe judiciaires en charge des services pénaux, très engagée sur ces sujets lourds mais très structurants.

Et puis nous devons aller au-devant de la révolution de l'IA qui est en marche et je me réjouis que deux membres de mon équipe aient été volontaires pour tester l'assistant IA interministériel.

Je voudrais à ce moment de mon propos saluer l'ensemble des membres de la juridiction pour le travail accompli avec dévouement, conscience professionnelle et sens du service public.

Et puis, vous dire qu'en qualité de chef de parquet, j'ai une chance inouïe.

Celle de pouvoir compter sur des magistrats, au sein de mon équipe, qui ne font jamais défaut, qui proposent, inventent des solutions, qui donnent beaucoup d'eux-mêmes et plus encore et qui font résonner au quotidien la célèbre formule de Fénelon selon laquelle « le vrai courage ne faiblit pas ».

Soyez chaleureusement remerciés, chers Magali Pauthier, Jean-François Ochrymczuk, Sylvain Darchy, Jade Violin, Francis Bihin.

Cet effectif parquetier, aussi engagé soit-il, doit toutefois être renforcé pour faire face à toutes ses missions.

C'est l'occasion de vous dire notre reconnaissance, Monsieur le procureur général, pour le soutien que vous apportez au parquet de Vannes : avec notamment la prise en charge de trois dossiers criminels en 2025 par le parquet général et de trois autres dossiers criminels rien qu'au 1^{er} trimestre 2026 et aussi avec la délégation actuellement de Madame LE GOFF, substitut placée, en surnombre. Ce sont autant de bouffées d'oxygène dans cette course de fond dans laquelle nous sommes engagés.

Et peut-être est-ce aussi le signe que le parquet de Vannes doit être renforcé de manière pérenne.

Je me dois de rappeler que le parquet de Vannes compte cinq magistrats depuis 2003.

C'était il y a 23 ans maintenant.

L'arrivée effective d'un 6^{ème} magistrat me paraît vraiment nécessaire tant dans les juridictions de petits effectifs, la charge devient difficilement supportable.

Je formule ainsi le vœu que cet espoir qui est né il y a deux maintenant puisse se concrétiser à compter de septembre 2026.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur qu'il vous plaise :

- constater qu'il a été satisfait aux formalités de l'article R. 111-2 du code de l'organisation judiciaire ;
- déclarer close l'année judiciaire 2025 et ouverte l'année judiciaire 2026 ;
- me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout, il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.

Seul le prononcé fait foi.